

(1)

(N° 283)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 7 AOÛT 1901.

Budget des Recettes et des Dépenses extraordinaires pour l'exercice 1901 (1).

AMENDEMENT PRÉSENTÉ PAR M. NOLF.

Nous proposons d'inscrire dans ce Budget un article 21 ^{bis} libellé dans les termes suivants :	Wij doen het voorstel, in deze Begrooting een artikel 21 ^{bis} op te nemen, luidende :
« Canal de la Lys à l'Yperlée. — Expropriations et travaux . . . fr. 250,000 »	« Vaart van de Lei naar de Yperlee. — Onteigeningen en werken, fr. 250,000 »

ERNEST NOLF.
A. BUYL.
LEON TERMOTE.
R. VANDEVENNE.

(1) Budget, n° 226, XV
Rapport, n° 265.
Amendements, n° 234, 252, 261 et 270